

1996

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous attendons tous avec impatience de mouiller nos embarcations à l'abri de la Pointe du Décollé, ce paysage nous est cher et il est le plus souvent témoin de jours heureux.

J'espère que la saison qui se prépare sera aussi belle que la précédente mis à part les quelques actes de vandalisme sur des annexes, provoqués à des heures tardives par des gens en quête de mauvais tours.

Nous vous proposons presque par habitude de descendre les mouillages au bas de l'eau, deux dates ont été retenues, elles correspondent à des hauteurs de basses eaux prévisionnellement suffisantes.

Il me paraît important de continuer l'édition annuelle de ce journal dont la seule ambition est de vous tenir informés de nos travaux. J'aimerais qu'à l'avenir il soit aussi un lien entre les adhérents, je vous invite à l'utiliser sous la forme qu'il vous plaira (article, coupure de presse, annonce, dessin, etc...)

Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'activent pour que notre Association reste vivante et je félicite particulièrement les Membres du Comité de Direction qui entre autre gère bénévolement le plan d'eau avec dévouement, impartialité et assiduité. Je vous invite à les soutenir et à leur témoigner votre confiance. La gestion n'est pas la partie la plus aisée, les demandeurs d'un premier emplacement de mouillage ou d'une mutation sont nombreux et le plan d'eau n'est pas extensible et comme vous le savez nous sommes obligés de tenir compte de la taille des bateaux.

Pour terminer je me permets de revenir sur un des moments forts de la saison 1995. Comme vous l'avez deviné, il s'agit du concours de pêche du mois de Juillet. On en parle encore à et hors de Saint-Lunaire. Nous préparons déjà la nouvelle édition et nous comptons sur vous pour le faire connaître et y participer. Un seul mot d'ordre : CONVIVIALITÉ.

Belle Mer, Bon Vent !...

P. HARDY

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 1996, les tarifs des mouillages ont été fixés par le Conseil Municipal de Saint-Lunaire :

- Mouillage : 120 Frs
- Va et vient : 120 Frs
- Mouillage pour bateau de plus de 7 mètres : 240 Frs

Afin de conserver ce montant et d'éviter toute pénalité, veuillez à payer votre redevance à la Mairie de Saint-Lunaire avant le 1er Mai. N'oubliez pas que tout retard de paiement dépassant le 1er Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors réattribué.

+ / + / + / + / +

Nous vous rappelons que la longueur de chaîne sous la bouée porteuse est limitée à 16 mètres pour les mouillages situés au-dessus du 0 des cartes.

Pour éviter tout incident regrettable, il faut impérativement respecter les longueurs de chaînes en tenant compte évidemment de la chaîne de bas fond.

Dans bien des cas cette longueur peut être inférieure à 16 mètres, surtout pour les lignes A, B, C. Si vous avez des doutes, renseignez vous auprès de vos voisins de mouillages.

En cas de litige, des membres du Comité de Direction donneront des instructions qui devront être obligatoirement respectées.

+ / + / + / + / +

L'article 13 de notre règlement précise que les moteurs hors bord ne doivent pas être laissés à poste sur les tableaux arrière.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous demandons de respecter cet article et de ne pas laisser vos moteurs hors bord à poste fixe. Même s'il existe pour les gros moteurs une certaine tolérance, il faut savoir qu'en cas de sinistre constaté, le propriétaire de l'embarcation dont le moteur hors bord aura occasionné des dommages à un tiers, sera tenu pour responsable.

+ / + / + / + / +

L'Association a fait l'acquisition du portique dont le Yacht Club voulait se séparer. Tous les adhérents pourront l'utiliser sur simple demande pour ces manutentions. Une rénovation de peinture s'avère nécessaire et nous faisons appel aux bonnes volontés. Qu'elles se fassent connaître !

+ / + / + / + / +

Nous vous rappelons que l'article 8 de nos statuts précise que l'Administration de l'Association est assurée par un Comité de Direction composé de 9 membres élus pour 3 ans au scrutin secret en Assemblée Générale Ordinaire. A l'expiration de leur mandat, les membres du Comité de Direction sont rééligibles. Le mandat de tous les membres du Comité de Direction expire donc début 1997. Lors de l'Assemblée Générale du début de l'année prochaine, nous procéderons à l'élection des 9 membres du nouveau bureau. Les adhérents intéressés sont invités à se faire connaître dès les premiers jours de 1997.

+ / + / + / + / +

Comme cela se fait dans de nombreux ports et afin d'éviter tout incident, nous collecterons les fusées de détresse périmées. Nous vous invitons à nous les remettre lors des 2 après-midi de descente des chaînes de mouillages.

+ / + / + / + / +

Nous rappelons l'article 1 de notre règlement : "L'A.P.P.S.L. étant autorisé par la municipalité de Saint-Lunaire à gérer la zone de mouillages collectifs du domaine public maritime de la baie de Saint-Lunaire à l'exception de la zone attribuée au Yacht Club de Saint-Lunaire, nul ne pourra dans cette zone détenir ou implanter un corps mort de mouillage ou va et vient sans accord préalable du Comité de Direction de l'A.P.P.S.L. Le Secrétaire de l'Association tiendra un enregistrement et remettra à l'intéressé une autorisation écrite."

Il faut savoir que le plan d'eau que nous gérons ne supporte aucun nouvel emplacement, même pour un mouillage d'annexe le long de la cale. Nous devons par mesure de sécurité conserver un espace nécessaire aux manoeuvres des bateaux.

+ / + / + / + / +

Lors de sa réunion du 2 Février 1996, le Comité de Direction a décidé de demander une participation de 200 F par adhérent bénéficiant d'un mouillage déclaré vacant par son titulaire. Sur cette somme, 150 F sera versé au titulaire à titre d'indemnité d'usure de la ligne de mouillage et 50 F au Comité de Direction de l'A.P.P.S.L. pour frais de dossier.

N'oubliez pas que si, pour une raison indépendante de votre volonté, vous ne pouvez pas occuper votre emplacement de mouillage ou de va et vient pendant la saison, vous devez nous le signaler. Vu les demandes, il ne nous semble pas logique de laisser des emplacements de mouillage inoccupés.

+ / + / + / + / +

Pour tous les courriers adressés à l'A.P.P.S.L., pensez à glisser un timbre correspondant à l'affranchissement en vigueur, cette gentillesse nous encouragera à vous répondre.

+ / + / + / + / +

Dernière Minute...

La tempête de la mi-Février conjuguée avec la grande marée a laissé des traces. Des blocs de rochers se sont détachés et ont fracassé les bastings utilisés comme passerelles des va et vient. Les paquets de mer ont fini de tout arracher, il ne reste que ferraille tordue de chaque côté des marches du Monte à Regret. A l'heure où nous imprimons le présent, aucune décision n'a été prise concernant le remplacement à l'identique de ces passerelles qui sont devenues indispensables pour déschnoper les va et vient les plus éloignés. Le Comité de Direction de l'A.P.P.S.L. a déjà effectué des démarches auprès de la Municipalité, une réunion sur le terrain est prévue le 28 Février 1996.

+ / + / + / + / +

La Compagnie Malouine de Navigation a transmis ses coordonnées à l'Association : 99.81.81.49 pour les personnes qui seraient intéressées par des changements de chaîne et des déplacements de blocs.

+//+//+//+

A VENDRE :

VEDETTE 5,50 m OMBRINE BENETEAU - Coque plastique - Pont en teck - Moteur IN BOARD 25 CV RENAULT - PRIX : 45 000 F avec remorque.

Contacteur Mr Guy CLAUER - 99-46-37-65

+//+//+//+

ACTIVITES A.P.P.S.L. 1996

Dates à retenir :

MERCREDI 20 MARS 1996 ET SAMEDI 04 MAI 1996

Opération descente des chaînes .
Rendez-vous à la descente de la plage près du YACHT CLUB.

+++++

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1996 ET SAMEDI 26 OCTOBRE 1996

Remontée des chaînes

+++++

SAMEDI 04 MAI 1996 à 18 heures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à la Salle Municipale.

+++++

DIMANCHE 04 AOÛT 1996

Concours de pêche en mer. Départ à partir de 7 heures à la Cale du Décollé.

Inscriptions sur place : 30 Frs par bateau adhérent
50 Frs par bateau non adhérent

+++++

L'achat groupé pour des chaînes est reconduit cette année. Contacter Mr JAGOU René
Paiement à la commande.

+++++

"YAQUA"

"YAQUA" ET BÉNÉVOLAT...

Le bénévole (activus bénévolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères : ils se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontre souvent en petits groupes dans divers endroits quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget !

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua" dont les origines n'ont pu être déterminées : le yaqua est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots : "y'a qu'à" ce qui explique son nom.

Le yaqua attend ! Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie très grave appelée : "Le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos, où comme ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent pas à se reproduire.

Les yaqua avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abordait, et où on pouvait le traquer sans contrainte.

PLUS BELLE, PAS POUBELLE...

Nous avons tous connaissance de discussions entre marins au cours desquelles toutes pollutions sont unanimement condamnées et les participants se défendent de ne jamais polluer.

Pourtant un simple coup d'oeil sur les matières délaissées par le reflux peut nous surprendre. Il n'est pas si rare de constater la présence de batteries, de filtres à huile, de bidons et d'autres objets tous aussi hétéroclites.

Nous aimons la mer et nous devons plus que tout autre la respecter.

Bannissons cette manière de penser qu'une goutte d'huile dans la mer ne représente rien par rapport au naufrage d'un pétrolier dont les cuves se vident dans l'océan ou qu'une bouteille vide jetée par dessus bord n'est rien comparée au largage au large de détritrus par des navires ; toute pollution doit être proscrite.

Une bouteille vide lancée par dessus bord est bien sûr dans le temps biodégradable, mais avant d'être totalement minée par les marées, elle peut ensanglanter les vacances des baigneurs.

Autre tableau désagréable que ces sacs plastiques dont certains ont servi à transporter les boîtes des casiers et qui errent ensuite entre deux eaux le long de la côte. Habitons nous à déposer tous nos emballages vides à l'intérieur des poubelles installées près des accès au Port.

Soyons respectueux de notre environnement, ce comportement nous autorisera à être exigeant sur la nature des rejets d'eaux usées ou autres qui engendrent une pollution souvent invisible mais toujours pernicieuse.

Pour nous, marins plaisanciers, la bonne santé de la faune et de la flore sous marine, le bel aspect des plages et des fonds marins sont essentiels, soyons vigilants et actifs même si nos efforts ne semblent qu'une goutte d'eau dans l'océan.

P. HARDY

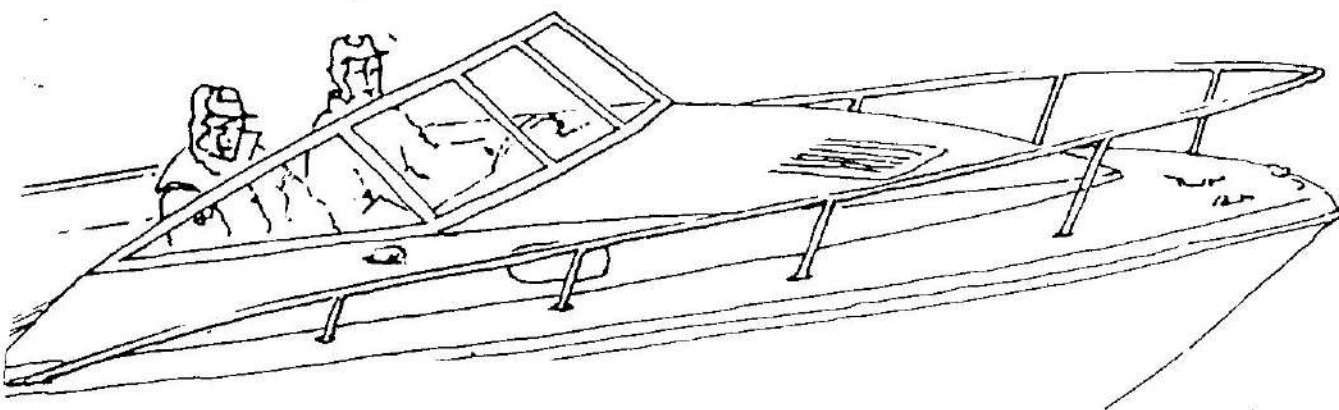
Les emballages plastique étouffent la mer

Tout le monde peut rencontrer des plages polluées, encombrées de débris. Mais au fond de la mer, c'est par millions qu'on les compte. A 90 %, ce sont des emballages en plastique (sacs, bouteilles, pots de yaourts, cellophane), remarque l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

(Lire page 5)



Hélène Cayeux



HISTOIRE D'UN "MACRIOTOU" de SAINT LUNAIRE

Les maquereautiers des baies de Saint Malo et Cancale "MACRIOTOU" en patois local sont ces sloops traditionnels à grément HOUARI qui pratiquaient autrefois dans notre région la pêche au maquereau de ligne.

C'était principalement une pêche d'été surtout pratiquée par d'anciens capitaines ou marins retraités qui trouvaient là un moyen de compléter leur modeste pension.

Depuis bien longtemps les canots à moteur ont remplacé ces élégants voiliers de pêche qu'on apercevait, il y a plusieurs dizaines d'années par de belles soirées d'été au large de la pointe du Décollé, lignes à la traine et portés nonchalamment par le courant montant.

Plusieurs d'entre eux en effet étaient encore animés dans les années 50 par des "pratiques" de SAINT LUNAIRE et venaient hiverner dans le "Marais" à l'embouchure du Crevelin.

Leur souvenir est encore présent à ma mémoire. Ils évoquent pour moi ce prenant mélange d'odeurs de marée, coltar, algues et poissons séchés qui s'exhalait des profondeurs de leurs cockpits où très jeunes enfants, nous allions nous cacher, le coeur battant, partagés entre la crainte de se faire surprendre par le propriétaire arrivant à l'improviste et le désir de goûter un instant ces parfums de mer et d'aventure.

Ce sont sans doute aussi ces lointains souvenirs de jeunesse que Gérard PERRET, ancien Président du YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE, a voulu faire revivre en passant commande il y a quelques années de "MELUSINE" maquereautier de 8m30 auprès de Charles FRESNEAU, Charpentier de Marine installé à SAINT LUNAIRE.

Merci Gérard pour ces plaisirs que tu nous as donné : plaisir des yeux, de pouvoir admirer les lignes élégantes, le joli arrière à voute, la carène évolutive de ce bateau inspiré de la "Germaine", autre maquereautier construit à SAINT SERVAN au chantier MALLARD dans les années 40 et surtout plaisir de nous permettre de naviguer sur un bateau à l'ancienne doté d'un superbe plan de voilure.

Parties de pêche en baie, virées à Chausey ou au Minquiers et mêmes croisières aux Iles Anglo Normandes, nous sommes nombreux à SAINT LUNAIRE à avoir connu les joies de naviguer sur MELUSINE.

Quand après pas mal d'efforts, nous les équipiers, nous avions fini d'envoyer trinquette Grand Voile, Flèche et que toutes voiles dehors le bateau frémissant taillait sa route dans une gerbe d'écume Gérard nous gratifiait d'un hochement de tête approbateur.

Mais nos efforts étaient toujours récompensés par "le coup de rouge" et les rondelles de saucisson que Gérard ne manquait jamais de sortir du poste avant.

Certes je n'ai pas le souvenir de pêches miraculeuses car sans doute nous n'avions pas l'expérience ni le doigté des pêcheurs d'antan. Nous allions bien souvent trop vite pour attraper les maquereaux et seuls les plus sportifs se laissaient prendre à nos lignes.

Il est vrai que les maquereautiers d'autrefois naviguaient habituellement sous voilure réduite ce qui était également un gage de sécurité sur un bateau certes très marin mais manié parfois par un seul homme et seulement partiellement ponté.

Je me suis toujours dit que la bonne fée "MELUSINE" veillait sur ce bateau depuis sa naissance et que rien ne pouvait lui arriver. Quand MELUSINE, sans doute trop voilée de l'avant un matin de Novembre particulièrement venteux au départ d'une certaine route du Rhum restée dans les mémoires à fait son "trou dans l'eau" au large de la bouée d'atterrage de SAINT MALO, non seulement l'équipage a été immédiatement secouru mais trois jours plus tard le bateau était renfloué et réapparaissait intact à la surface, ses voiles encore à poste.

Quand notre ami Gérard nous a quitté au printemps dernier au terme d'une longue et douloureuse maladie contre laquelle il avait lutté avec tout le courage et l'obstination qui l'ont toujours caractérisé, MELUSINE avait sans doute le cœur serré, se demandant ce qu'elle allait devenir abandonnée de son maître et si elle n'allait pas finir comme beaucoup de ses soeurs échouée sur une grève délaissée par tous, subissant les outrages des intempéries.

Je suis sûr que de là haut ou tu es, cher Gérard, tu es heureux de voir MELUSINE connaître aujourd'hui une seconde jeunesse, repeinte et restaurée aussi belle que dans son "neuvage" entre les mains expertes des "patrons" du centre Nautique de Saint Cast et de savoir que de nombreux équipiers jeunes et moins jeunes mais tous amoureux de la mer sillonnent à son bord la baie de SAINT MALO et y font l'apprentissage de la voile. Grâce à toi, ils connaîtront la manoeuvre telle qu'elle se pratiquait autrefois avec ses peines et ses joies sur un bateau qui n'est certes pas une machine à régater mais un très beau grément à l'ancienne avec ses poulies en bois, ses caps de moutons, ses voiles ralinguées de manière traditionnelle, c'est à dire un bateau qui a une ame.

Merci à toi Gérard d'avoir contribué ainsi à faire revivre pour le plaisir de tous un passé maritime aujourd'hui disparu, héritage culturel pour les générations futures.

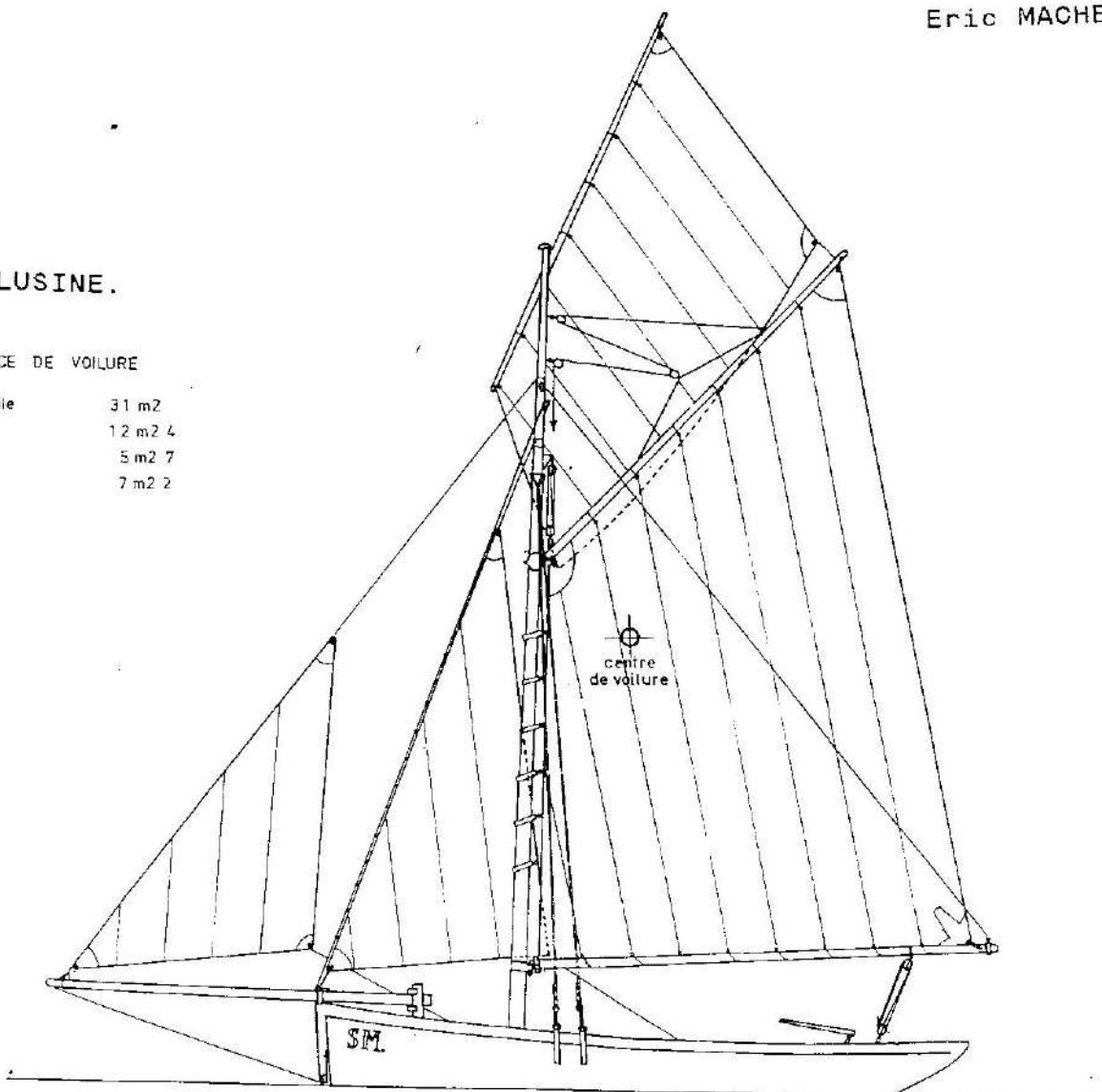
Tu restes ainsi encore plus présent dans nos mémoires.

Eric MACHERAS

MELUSINE.

SURFACE DE VOILURE

grand voile	31 m ²
flèche	12 m ² 4
foc	5 m ² 7
trinquette	7 m ² 2



REMARQUE A L'ATTENTION DU LECTEUR

"Le maquereau est un poisson très vorace qui saute sur tout ce qui brille dans l'eau aussi la meilleure boëtte est elle constituée de la peau argentée du ventre du maquereau lui même. Le premier poisson pêché sert donc à fournir l'appât pour prendre ses congénères. Avec son couteau bien affuté le patron prélève habituellement sur sa victime des lanières obliques qui tiennent bien l'hameçon."

"Quand le bateau est en pêche il n'y a aucun intérêt à aller très vite car on risque d'arracher la gueule du poisson aussi le patron quand il trouve du maquereau fait il ce qu'il peut pour ralentir son bateau : écoute filée et parfois trinquette bordée à contre, si on a la chance de se trouver au voisinage d'un banc de poissons on pêche à "toutes lignes", le patron immobilise sa barre avec un "tolet" et dès qu'une ligne est boëtée et rejetée à l'eau il remonte l'autre qui a pêché pendant ce temps."

Extrait du passionnant et très documenté ouvrage de Jean LE BOT, "les Bateaux des Côtes de la Bretagne Nord aux derniers jours de la voile" (1976 éditions des 4 seigneurs).

CONCOURS DE PECHE EN MER

DE JUILLET 1995

RESULTATS :

1er	GOASDOUÉ	Yves	51 590 points
2ème	DUHOT	Fernand	23 750 "
3ème	PRAT	Gérard	19 960 "
4	JAGOU	Yannick	12 547 "
5	GUILLOUX	JACQUES	10 330 "
6	LE DRUILLENEC	Serge	8 320 "
7	COLLET	Christian	7 500 "
8	COLLET	Alain	7 350 "
9	COLLET	Christian	9 078 "
10	CHATEAU THIERRY	Aymar	5 815 "
11	LE GUILCHER	Jean-Claude	4 840 "
12	BOURSEUL	Jean-Marie	4 250 "
13	JEHANIN	Loïc	3 940 "
14	BENARD	Michel	3 740 "
15	CHATTON	Claude	3 700 "
16	HAMON	Joseph	3 355 "
17	HARDY	Jean	2 630 "
18	PLANCHAIS	Alain	1 687 "
19	ROBERT	Gilbert	1 575 "
20	MACHERAS	Thierry	1 490 "
21	HENRY	Michel	1 470 "
22	BOUVRAIS	Jean-Pierre	1 360 "
23	PENHOUET	Louis	1 300 "
24	FILLAUD	Serge	1 200 "
25	LE BARBIER		1 020 "
26	VERGER	Claude	900 "
27	DUBOIS	Claude	680 "
28	ROZE	Patrick	340 "

Si vous n'êtes pas satisfait de votre résultat, vous aurez la possibilité de l'améliorer le 4 Août 1996, on peut toujours progresser.

Saint-Lunaire

Assemblée des pêcheurs plaisanciers lunairiens Une association de caractère

La jeune association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire n'a pas été longue à s'amarrer solidement à la vie associative communale. Avec son parler clair, sa grande technicité et la solidarité des gens de mer, voilà le navire APPSL bien à flot.

Le président Patrice Hardy a souligné ce lancement réussi : « Nous formons un groupe homogène. Forte de cette unité, l'APPSL continuera à gérer dans l'intérêt de tous les 92 mouillages et les 48 va-et-vient qui nous sont confiés sur le plan d'eau de la Grande-Plage. » Les autres mouillages de la baie étant gérés par le Yacht-club, en parfaite complémentarité.

Si la municipalité reste finalement responsable, devant les Affaires maritimes, des redevances concernant les mouillages, les va-et-vient et l'hivernage dans le Goulet, elle sait déléguer cette tâche à bon escient. Le maire Armé Le Foll : « L'APPSL a rapidement fait ses preuves. Elle gère elle-même cette affaire-là. La municipalité ne peut que s'en réjouir. »

Mais les pêcheurs plaisanciers ne se cantonnent pas dans ce rôle. Les voilà qui organisent des concours de pêche en mer (le prochain aura lieu le 16 juillet) ou



G. Clauer, le président P. Hardy et E. Macheras (de gauche à droite).

des sorties comme un pique-nique aux Ebihens, le 6 août. Qui se proposent d'accompagner le comité des fêtes pour la célébration de la fête nationale.

Qui pratiquent l'entraide avec simplicité. Qui font avec bon sens avancer

les choses pour l'amélioration du plan d'eau.

L'assemblée générale de samedi dernier a donc approuvé le bilan et les projets de P. Hardy et G. Clauer, et constaté la bonne santé financière, présentée par E. Macheras.

Saint-Lunaire

Les préparatifs de mise à l'eau battent leur plein Revoilà les bateaux sur le plan d'eau



Grosse activité au bas de l'eau pour la remise en place des lignes de mouillage.

Concours de pêche en mer Tous à la fête !

Les pêcheurs-plaisanciers de Saint-Lunaire organisent, dimanche 16, leur deuxième « grand concours du Décollé ». Bien plus qu'un simple concours de pêche en mer : une vraie fête, puisque le poisson pêché sera grillé sur place, pour servir de base à un repas ouvert à tous, où chacun paiera son écot, à la bonne franquette.

L'idée fait fureur : plus de trente bateaux sont d'ores et déjà inscrits. Il en viendra de toute la Côte d'Émeraude ! Résidants et estivants se renseignent à qui mieux mieux pour participer à ce grand moment de vacances et de joie de vivre.

Voici ce qu'il faut savoir :
- Côté sportif : accueil des

participants au concours, dimanche 16, à 7 h, sur la cale de la pointe du Décollé ; inscription 50 F par embarcation et remise du règlement. Départ à partir de 7 h 30. Trois pêcheurs par bateau. Périmètre de pêche : pointe de la Garde-Guérin, l'île Agot, Banchenou, balises O et N.E. du Vieux-Banc, balise Saint-Servantine, pointe du Moulinet. Pesée des prises à compter de 11 h 30.

Fin du concours à 12 h et remise des prix.

- Côté festif : sur la pointe du Décollé, stand des pêcheurs-plaisanciers, buvette et repas de midi avec les poissons pêchés du jour. Prudents, les organisateurs prévoient aussi moules-frites et galettes-saucisses ! Réservez dès à présent cette journée pour participer à la fête.

Saint-Lunaire

Les pêcheurs plaisanciers ont offert une belle fête L'APPSL a la pêche et sait la partager

Affluence et bonne humeur générale, dimanche dernier, sur la pointe du Décollé, au retour de l'armada des participants au concours de pêche en mer de l'association des pêcheurs-plaisanciers de Saint-Lunaire. Un succès qui dépasse de loin toutes les espérances.

Vous trouverez toujours, sur la pointe du Décollé, près des va-et-vient, du " monte-à-rêre " ou de la cale des grecs, des pêcheurs-plaisanciers à parler pêche et mer, bateaux et mouillages. Ils font partie de l'APPSL, une association toute fière des responsabilités que lui a confié la municipa-

lité et qui donne au plan d'eau de Saint-Lunaire, en parfaite harmonie avec le Yacht-club, une vie marine chaleureuse et typique.

Le concours de pêche en mer qu'ils ont réalisé dimanche a bousculé toutes les prévisions. Le casse-croûte du marin, à la bonne franquette et ouvert à tous, s'est vite transformé en fête spectaculaire. Les organisateurs, joyeusement débordés par l'affluence, ont dû passer la surmultipliée, qui aux moules-frites, qui au barbecue où grillait le poisson frais pêché, qui à la buvette.

La remise des prix était de la même veine avec ses vivas et ses coups d'œil sympathiques. Le président Patrice Hardy, Guy Claver et leur équipe de copains ont affiché là tout leur savoir-faire en

matière d'animation. Belle réussite !

Résultat du concours : 1. Yves

Goasdoué ; 2. Fernand Duhot ; 3. Gérard Prat ; 4. Yannick Jagou ; 5. Jacques Guilloux.



La pesée des prises... avant le barbecue.

Concours de pêche De la mer à la poêle



Le vainqueur, Yves Goasdoué en compagnie de René Jagou.

Le concours de pêche organisé par l'association des pêcheurs plaisanciers (APPSL) dimanche 16 juillet a connu un record d'affluence. L'ensemble des fins pêcheurs lunairiens et vacanciers s'est affronté tout au long de la matinée, à qui ramènerait les plus belles pièces. Tout ce petit monde s'est retrouvé ensuite, à l'heu-

re du déjeuner, sur le parking du décollé, pour déguster immédiatement les prises : bar, maquereau et congrès au menu.

Classement : 1er : Yves Goasdoué, 2ème : Fernand Duhot, 3ème : Gérard Prat, 4ème : Yannick Jagou, 5ème : Jacques Guilloux.

A.P.P.S.L.

ADHESION 1996

J'adhère à l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire pour l'année 1996.
Veuillez trouver ci-joint un chèque de 50 Frs correspondant au montant de ma cotisation.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Si possible N° Tél. :

Signature :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SAMEDI 04 MAI 1996 à 18 heures

POUVOIR

Je soussigné :adhérent à l'A.P.P.S.L. ne pouvant assister à l'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs à Mr ou Mme.....adhérent à l'A.P.P.S.L. pour me représenter et voter en lieu et place lors de l'Assemblée Générale de l'A.P.P.S.L. du 04 MAI 1996.

A.....

le.....

Signature,

4 pouvoirs maximum par personne présente à l'Assemblée.

CONCOURS DE PECHE EN MER - DIMANCHE 04 AOÛT 1996 -

Mr (ou) (et) Mme..... souhaite participer au concours de pêche en mer organisé le Dimanche 04 Août 1996 par l'A.P.P.S.L.

Nombre de personnes prévues : (3 pêcheurs maximum par bateau)

-

-

-

Signature,

